

SAMSUNG

Conditions de mise en œuvre de la Garantie

La Garantie constructeur est consentie par Samsung à l'utilisateur final de ses produits (ci-après la « Garantie »).

Au titre de la Garantie, Samsung garantit ses produits contre tout défaut de pièces et de fabrication. En conséquence, le Centre SAV Vini procèdera gratuitement à la réparation ou au remplacement du produit défectueux, et le cas échéant, à son remboursement.

La Garantie s'applique à compter (i) de la date d'achat du produit par le premier utilisateur, ou (ii) de la date de livraison au premier utilisateur si celle-ci est postérieure à la date d'achat, ou en cas de location.

La durée de Garantie, les modalités de prise en charge du Produit (atelier/à domicile) et la solution apportée (réparation/échange) sont précisées dans les documents édités par le Centre SAV Vini.

La Garantie ne couvre pas :

- a) l'entretien du produit et sa maintenance par suite d'usure normale ;
- b) toute adaptation du produit qui serait nécessaire à des fins de mise en conformité avec les normes techniques ou de sécurité applicables dans un pays autre que celui pour lequel le produit a été conçu et fabriqué à l'origine ;
- c) les détériorations du produit consécutives à :
 - i. une mauvaise utilisation ou installation du produit (utilisation non conforme à l'usage auquel le produit est destiné, installation ou utilisation non conforme aux instructions de Samsung ou aux normes techniques ou de sécurité en vigueur dans le pays où il est utilisé, etc.) ;
 - ii. un entretien du produit non conforme aux instructions de Samsung ou une négligence dans l'entretien du produit ;
 - iii. une mauvaise manipulation ou un mauvais traitement du produit (fausse manœuvre, chute, chocs, contacts avec le sable, l'eau, ou toute autre substance, etc.) ou un environnement inapproprié (mauvaise aération, vibrations, exposition à l'humidité ou à une chaleur excessive, alimentation électrique inadéquate, etc.) ;
 - iv. l'utilisation du produit avec un produit ou un accessoire non compatible ou défectueux ;
 - v. une adaptation du produit à des fins de mise en conformité avec les normes techniques ou de sécurité applicables dans un pays autre que celui pour lequel le produit a été conçu et fabriqué à l'origine ;
 - vi. une modification ou réparation du produit non effectuée par un prestataire agréé par Samsung
 - vii. un cas de force majeure, sinistre (incendie, inondation, etc.), foudre, etc.

La Garantie s'applique exclusivement aux produits importés dans le respect de la réglementation applicable à leur entrée en Polynésie française et commandés auprès d'un **distributeur agréé Samsung pour la zone pacifique (hors Australie)**. La référence complète du produit permet de déterminer sa provenance. Si votre produit ne peut pas être pris en charge, veuillez-vous rapprocher de votre vendeur.

Conditions de mise en œuvre*

Les informations/éléments suivants seront requis pour la mise en œuvre de la Garantie :

- La référence de votre produit
- Le numéro de série ou le numéro IMEI de votre produit
- Un descriptif du dysfonctionnement rencontré
- La preuve d'achat de votre produit

Si votre produit n'a pas été importé dans le respect de la réglementation applicable à l'entrée des produits en Polynésie française et commandé auprès d'un distributeur agréé Samsung pour la zone pacifique (hors Australie), le Centre SAV VINI ne pourra pas réaliser de réparation sur ce produit.

** Si Samsung est votre vendeur, ces conditions sont également valables pour la mise en œuvre des garanties légales.*

Extensions de garantie

Samsung et ONATi proposent sur certains produits, des extensions de la Garantie.

Toute extension de garantie consentie par une entité autre que Samsung ou ONATi, ne pourra être mise en œuvre qu'auprès de l'entité qui l'a consentie. Elle ne saurait engager Samsung ou ONATi d'une quelconque façon.